il cherchait chicane à tout le monde. Emile Descamps, contre-maître, qui passait dans la rue du Brun-Pain, fut l'objet des injures de l'ivrogne qui, sans provocation de la part de Descamps, lui porta plusieurs coups. Le battu, pas content d'être ainsi maltraité, a déposé une plainte contre le trop belliqueux ivrogne.

Attaque nocturne. — M. Emile d'Halluin, fermier, au Pont-de-Neuville, revenait tranquillement, dimanche soir, chez lui, lorsque quatre individus qu'il ne connaît aucunement, l'assaillirent et le rouèrent de coups.

La police a ouvert une enquête.

Un chanteur ambulant était en état d'ivresse, mardi, sur la Grand'place. Il a été arrêté par un agent pour ivresse manifeste.

LILLE

Election à la Chambre de commerce. — Mercredi a eu lieu, au Palais de Justice, les élections pour la Chambre de commerce. Sont élus pour 6 ans.

MM. Edouard Agache, 98 voix ; Maurice Bernard, 99 voix ; Félix Brunet, 98 ; Jules Serive, 99; Paul Delemer, 97 ; Ferdinand Beghin, 96. Divers, 3. Bulletin blanc, 1, sur 103 votants et 1,052 inscrits.

M. Edmond Faucheur a été élu pour deux ans par 102 voix sur 103 votants.

Légion d'honneur. — Le *Journal Officiel* du 1er janvier a publié une nouvelle fournée de décorations; signalons celles qui intéressent notre région :

M. Gerbet, directeur de la manufacture des tabacs, de Lille, est nommé officier de la Légion d'Honneur.

Sont nommés officiers : MM. Vatin, préfet de Loir-et-Cher, ancien sous préfet de Douai;

Delpech, sous-préfet de Langres, ancien conseiller de préfecture du Pas-de-Calais et du Nord ;

Desmazières, industriel, conseiller général du Nord et maire de Seclin ;

Haynaut, docteur en médecine, conseiller général du Pas-de-Calais et maire de Béthune.

L'*Officiel* a également publié les décorations distribuées lors du dernier concours de la Société des agriculteurs du Nord et que nos lecteurs connaissent déjà.

Trains en retard. — Le train de Paris est arrivé à Lille, hier soir, avec 35 minutes de retard; et celui de Valenciennes avec 33 minutes.

Un scandale à l'hôpital Sainte-Eugénie. — Mercredi, avec un convoi purement civil, était enterré M. Achille Thomas, décédé à la maison de santé de Sainte-Eugénie.

Cependant, M. Thomas avait renoncé par écrit à la franc-maçonnerie, dont il faisait partie, et avait reçu avec édification et sur sa demande expresse, les derniers sacrements de l'Eglise, et avait manifesté le désir d'être enterré religieusement.

Chronique du feu. — Mercredi, vers sept heures et demie du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Legrand, boulanger patissier, place St-Martin, n° 2. Les pompes sont arrivées immédiatement sur les lieux. Les dégâts purement matériels s'élèvent à 2.500 francs.

EXPLOSION DE GAZ A DOUAI

Une terrible explosion de gaz s'est produite aujourd'hui à Douai, dans l'après-midi.

Un ouvrier zingueur, le sieur Blanchard, était occupé, vers trois heures et demie, à relier, au moyen d'un fer rouge, le tuyau d'aérage des égouts à un tuyau venant d'une gouttière et montant le long de la mairie, près du bureau de police.

Tout d'un coup, une formidable détonation retentit. Elle avait été provoquée par une faite de gaz qui s'était produite dans l'égoût et par les gaz délétères des égoûts.

Par toutes les bouches des égouts environnants, les immondices furent projetés, pendant que les vitres se brisaient, au bout de la rue des Minimes, du côté de la rue de la Mairie.

Au milieu de la rue des Minimes douze mètres de pavé furent soulevés ; il en fut de même du trottoir qui longe le bureau de police, près des bouches d'égoût et dans le milieu de la cour de la mairie.

Le chapiteau du pilastre de la porte d'entrée de cette cour fut décelé et tourna sur lui-même sans tomber.

Comme on le pense, cette explosion a produit à Douai une véritable émotion et une foule nombreuse n'a pas tardé à se porter sur le lieu de l'accident.

Heureusement, on n'a déploré aucun accident de personne.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Syndicat des brasseurs de Roubaix

Roubaix, 2 janvier 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

C'est par erreur que vous dites, dans votre numéro de ce jour, que le syndicat des brasseurs a prévenu le 20 décembre l'Administration municipale que la corporation des brasseurs, se trouvant dans l'impossibilité d'accepter les conditions imposées par la ville, était obligée de renoncer à l'abonnement.

Je ne pouvais pas évidemment répondre le 20 à une délibération qui n'a été prise que dans la séance du 27, et qui ne m'a été communiquée que le 28 au soir. Ce n'est donc que le 30 que j'ai pu faire connaître à M. le maire la résolution du syndicat. J'attache beaucoup d'importance à cette rectification; j'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien l'insérer dans votre prochain numéro.

Je suis convaincu que si cette question avait été mieux expliquée devant le Conseil municipal, la proposition des brasseurs de payer 365.000 francs eut été acceptée. Il est certain que très peu de conseillers savaient que l'abonnement en cours comprenait déjà une majoration de 12 p. 0/0 sur toute la fabrication déclarée et que, par conséquent, la majoration nouvelle de 6,50 p. 0/0 votée par le conseil, c'était en réalité 17,15 p. 0/0.

Agréez, Monsieur, mes civilités sincères.

J. QUINT,
Syndic des brasseurs.

(Nos lecteurs avaient rectifié d'eux-mêmes cette erreur de date, amenée par une faute typographique et qui se corrigeait d'ailleurs par une autre date citée immédiatement après.)

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 2 janvier

Arrêt

La Cour a confirmé le jugement du tribunal de Roubaix, dans l'affaire que nous avons simplement mentionnée, pendant entre M. Dumortier-Mouraux et le syndic à la faillite veuve Mouraux et fils. Le syndic intimé gagne donc son procès.

NORD

Le nouvel archevêque de Cambrai. — Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, va être prochainement appelé, paraît-il, à l'archevêché de Cambrai, Mgr Goniadard conservera l'archevêché de Rennes.

On nous assure qu'il ne manque plus que l'acceptation de Mgr Thibaudier, dont la piété et le tact sont très appréciés à Rome.

Fourmies. — Un jeune homme de 25 ans, le nommé Georges Vandermeulen, sujet belge, étant en état d'ivresse, était parvenu à s'introduire, sans être vu, sur la ligne d'Aulnaye à Hirson.

Saisi sans doute par le froid, le malheureux tomba en travers des rails, et un train arrivait !

Le mécanicien, à 200 mètres, aperçut l'obstacle et fit d'énergiques efforts pour arrêter son train.

L'ivrogne, entendant le sifflet, essaya en rampant de s'écarter des rails.

Il y était parvenu, mais quand le train n'était plus qu'à 20 ou 30 mètres, on le vit revenir, en trébuchant, reprendre sa première place. La locomotive, quoique ralentie, le jeta sous les roues, où il fut affreusement broyé.

Auby. — Cette commune du canton de Douai vient de perdre son instituteur, certainement un des doyens de l'enseignement primaire de France.

M. Louis Dubois, chevalier de la Légion d'honneur, s'est éteint doucement, dimanche, à l'âge de 84 ans.

Après avoir servi son pays dans un régiment de dragons de la garde, M. Dubois, rentré dans ses foyers, se sentit appelé vers l'enseignement populaire, et le soldat légionnaire devint, en 1827, il y a soixante et un ans, instituteur dans la commune d'Auby, où il était né.

Depuis cette date, presque trois quarts de siècle, il a instruit, éduqué, conseillé de nombreuses générations de ses concitoyens. Aussi la mort du vénérable maître a-t-elle été un véritable deuil public pour cette commune et tout le pays d'alentour.

Mort de M. Gustave Hamoir. — On annonce la mort de M. Gustave Hamoir, industriel et maire de Saultain, décédé à Saultain, le 20 décembre dernier, à l'âge de 69 ans.

Dunkerque. — M. H. LION, capitaine du bateau le jeu flottant le *Snow*, mouillé en rade de Dunkerque, à la hauteur de Mardyck, a été pris la nuit dernière d'un accès de folie et s'est suicidé en se jetant à la mer.

Les tentatives faites pour le sauver sont restées vaines.

Le cadavre n'a pas encore été retrouvé.

Cambrai. — A l'occasion de la nouvelle année, M. le comte de Martimprey, député du Nord, a fait faire une distribution de charbon aux pauvres de Cambrai visités par le Bureau de bienfaisance.

BELGIQUE

Mouscron. — *Des voleurs au Haut-Judas.* — Des voleurs ont réservé à M. Martens, charcutier, au Haut Judas, une surprise qui n'était rien moins qu'agréable.

Dans la nuit du nouvel an ils lui ont enlevé les sept poules que contenait le poulailler. Le chien commis à la garde de la volaille avait été délié.

— *Chez les Pères Barnabites.* — Vendredi prochain, le 1er du mois, messe de réparation à 7 h. et le soir à 7 heures 1/2, salut avec instruction du R. P. supérieur.

— *Les funérailles de M. Jules Bossut.* — C'est au milieu d'une grande affluence de monde qu'ont eu lieu mercredi matin, à dix heures, les funérailles de M. Jules Bossut, neveu de M. l'abbé Bossut, directeur du couvent des Dames de Marie. Jules Bossut était âgé de 35 ans et appartenait à une des familles les plus honorables de la ville. Il laissera de profonds regrets chez tous ceux qui l'ont connu.

— *La musique du Casino.* — Nous avons annoncé dernièrement la dissolution de la société Ste-Cécile par suite d'un conflit survenu entre les membres. Nous apprenons qu'elle vient de se reconstituer sous la direction de M. Debardt, M. Vancoppenolle ayant été démis de ses fonctions.

Une réunion catholique à Liége. — Mardi six cents catholiques se sont réunis au Cercle Saint-Ambroise, sous la présidence de Mgr l'évêque de Liége.

M. Doreye a prononcé un magnifique discours pour réclamer la liberté et l'indépendance du Pape.

M. le professeur Kurth a fait une éloquente conférence historique sur la souveraineté temporelle des Papes et sur les événements qui ont dépouillé la Papauté de ses Etats.

M. Léon Collinet a prononcé une allocution vibrante dans laquelle il a fait spécialement l'histoire des attentats commis contre le Saint-Siège dans ces derniers temps.

M. Francotte, président du Cercle St-Ambroise, a parlé ensuite avec éloquence, en se plaçant au point de vue du droit international.

Mgr l'évêque de Liége a pris enfin la parole pour revendiquer, au nom de la foi, de la religion, de la liberté des âmes, les droits sacrés de la Papauté. Ces paroles ont été longuement acclamées.

Après quoi l'adresse suivante a été envoyée au Pape :

« *Cardinal Rampolla, Rome,*

» Six cents catholiques du diocèse de Liége, adressent à Sa Sainteté l'expression de leur gratitude, vénération et soumission filiales, et sollicitent sa bénédiction, résolus à revendiquer toujours la restitution au Pape-Roi d'une pleine souveraineté temporelle nécessaire au libre exercice de sa royauté spirituelle. »

Une année perdue. — La *Chronique*, journal libéral, fait un aveu qui a dû lui paraître très dur :

« Adieu, néfaste année 1888, tu peux t'en aller, en emportant notre malédiction, car tu n'as été bonne à rien.

» *Les libéraux belges, en particulier, n'ont fait que des sottises pendant tes douze mois.*

» 1889 ne pourra pas être aussi pernicieuse, car n'étant pas bissextile comme toi, elle n'aura que trois cent soixante-cinq jours. Ce sera toujours vingt quatre heures de moins au libéralisme pour *commettre des fautes contre le bon sens et la politique intelligente.* »

M. Charles Du Bois, gouverneur de la province d'Anvers, vient de mourir à l'âge de 53 ans.

Scène sanglante à Etterbeck. — Pendant la nuit de mardi, une scène sauvage s'est passée dans un estaminet, à Etterbeck. A la suite d'une discussion entre un caporal clairon et un civil, plusieurs personnes se sont jetées sur le soldat et l'ont frappé au moyen d'un tisonnier. Le malheureux avait le crâne ouvert. Le cabaretier s'est, paraît-il, acharné sur sa victime. Le blessé a été transporté à l'hôpital militaire dans un état lamentable.

Une explosion à Gilly. — Dans la nuit de samedi, vers 11 heures, une détonation formidable s'est fait entendre à Gilly. La terre a été violamment secouée ; les maisons ont tremblé et les trépidations se sont fait sentir à une très longue distance. Une cartouche de dynamite placée sur le trottoir de la maison du régisseur des Houillères Unies, a fait explosion.

La maison a été comme ébranlée et remuée dans ses plus profondes assises par une main puissante, gigantesque. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 2 janvier.* — Suzanne Rake, rue Lafontaine, 11. — Jeanne David, rue du Fresnoy, cour Olivier, 7. — Elisa Brulois, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly, 5. — Suzanne Desrousseaux, rue du Grand-Chemin, 61. — Julienne Ghislain, rue Barbieux, 5. — Marie Hubaut, rue Delacroix, cité Dewavelle, 1. — Flore Arbon, rue de l'Epeule, cour Piat, 2. — Jeanne Edfrennes, rue Lavoisier, 26. — Mireille Delnatte, rue Saint-Joseph, 81. — Léon Dannequin, rue Beaurewaert, cour Gérard, 3. — Germaine Deneve, boulevard de la République, 8. — Suzanne et Salange Verdonck, jumelles, rue du Vieil-Abreuvoir, 11. — Georges Rovin, rue de la Lys, cour Mallet, 1. — César Delattre, rue de Mons, 122. — Louis Leatienne, rue des Fossés, fort Despret, 48. — Adrienne Defrance, rue de Lannoy, cour Dassonville, 5. — Alfred Helbig, Hôtel-Dieu. — Félix Mortier, rue de Rome, 25. — Marie Grignard, rue du Pays, 4. — Céline Boucher, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 6. — *Declarations de décès du 2 janvier.* — Adèle Lemaire, 61 ans, ménagère, rue Thiers, 14. — Danielle Bataille, 38 ans, cabaretier, rue du Collège, 107. — Maria Mouchon, 1 mois, rue de la Vigne, cour Vanbeveren, 5. — Anne Debusschère, 21 ans, piquière, Hôtel-Dieu. — Sophie Grignard, 2 jours, Hôtel-Dieu. — Potier, présenté sans vie, rue Philippe-le-Bon, 16. — Julien Carton, 5 ans, rue Milton, cour Coupez, 1. — Rodolphe Quenoy, 2 mois, rue Lacroix cité Dewaele, 9.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 décembre.* — Jules Martinage, rue des Quinze-Bouteilles. — Edmond Desplechin, rue Neuve de Roubaix. — Léon Juvenet, rue des Phalempins. — *Du 31.* — Marie Neyrinck, à l'Epinette. — Marie Mayeur, rue Nationale. — Madeleine Robbezyn, rue de la Cloche. — Gabrielle Vandemarlière, Pont de Neuville. — Laure Delgatte, rue de la Malcense. — Fernand Moreel, rue de Mulhouse. — Firmin Vermeersch, rue du Blanc-Seau. — Hélène Vandenbulcke, Pont de Neuville. — *Du 1er janvier.* — Berthe Hoornaert, rue de Lille. — *Du 2.* — Adeline Seynaeve, rue de Gand. — François Hansenne, rue Winoc-Choqueel. — Thérèse Omez, rue du Calvaire. — Eugène Stradling, Place Thiers. — *Déclarations de décès du 30 décembre.* — Isidore Castelain, 65 ans 8 mois, marchand de beurre, rue Neuve de Roubaix. — Julia Delannoy, 8 mois, rue de la Latte. — *Du 31* — Léonie Hus, 6 mois 1/2, boulevard Gambetta. — Palmyre Paancouck, 1 an 5 mois, sentier du Hallot. — Victor Nuyten, 5 jours, chemin du Virolois. — Edouard Delvoye, 50 ans 8 mois, mécanicien, rue du Petit Village. — Palmyre Manier, 8 mois, rue St-Roch. — Charles Desurmont, 25 ans 8 mois, brasseur, rue de Gand. — Hélène Fremaux, 10 mois, rue de la Vigne. — Victor Leclercq, 42 ans 6 mois 18 jours, trieur, hôpital civil, rue Nationale. — *Du 1er janvier.* — Marie Leclercq, 5 mois, rue du Calvaire. — Adelphie Focquenoy, 2 ans 2 mois, sentier du Hallot. — Florentin Meurisse, 77 ans 1 mois, rentier, rue de Mouveaux. — Germaine Duthoit, 11 ans 2 mois, à la Croix-Rouge. — Jules Vansteenkiste, 5 ans, rue de la Latte. — Fidéline Quivy, 72 ans 3 mois, sans profession, à l'hospice général, rue d'Havré. — *Du 2.* — Jules Leruste, 53 ans 10 mois, menuisier, rue du Pouilly. — Henri Berra, 7 mois, au Tilleul. — Germaine Vandecasteele, 5 mois 22 jours, ruelle Codron. — Henri Hennion, 8 ans 1 mois, rue de Gand.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 16 au 31 décembre.* — Constantin Dumortier, rue du Boulevard. — Zoé Mulliez, rue Grande. — Léonie Descaps, rue du Progrès. — Jules Spiers, rue Basse. — Edouard Dumont, rue Saint-Piat. — Ernestine Tricot, cour du Pavillon Chinois. — Noël Vromant, rue de Maubeuge. — Noël Carette, rue Guizot. — Irma Gheluck, rue de la Pannerie. — Noël Dumortier, rue Gambetta. — Désiré Lecomte, rue Charles Quint. — Jean-Baptiste Narguet, rue Gambetta. — Jean Devolder, rue du Quai. — Hélène Gille, rue du Petit Routique. — Hermance Janssens, fort Boulanger. — Gaston Delaere, rue St-Jacques. — Marguerite Schot, rue du Téléphone.

Publications de mariages. — Richard Strubbe, 21 ans, ouvrailler, à Croix, et Philomène Dendonkère, 18 ans, ouvrilière à Croix. — Emile Thesse, 24 ans, ajusteur, à Roubaix, et Eugénie Vandoorne, 20 ans, tisserande, à Croix. — Pierre Risselen, 24 ans, charretier à Croix, et Clémence Romon, 76 ans, journalière à Croix. — Henri Schatteman, 26 ans, rentreur, à Croix, et Clémence Lepers, 53 ans, lingère, à Croix. — Joseph Unternahrer, 31 ans, journalier, à Croix, et Gemina Audry, 24 ans, servante à Croix. — Jean-Baptiste Saelens, 23 ans, cordonnier, à Roubaix, et Céline Roland, 25 ans, journalière, à Roubaix. — Henri Hibon, 24 ans, menuisier, à Roubaix, et Julienne Bernard, 39 ans, journalière à Croix.

Mariages. — Léopold Caulier, 23 ans, journalier et Augustine Lancianux, 20 ans, journalière. — Ursmar Delannoy, 23 ans, journalier, et Marie Lecry, 21 ans, journalière. — Emile Thesse, 24 ans, ajusteur à Roubaix, et Eugénie Vandoorne, 25 ans, tisserande. — *Déclarations de décès.* — Louis Lanno, 85 ans, cordonnier, rue Gambetta. — Suzanne De La Harpe, 73 ans, sans profession, Grand'rue. — Emile Fremaux, 4 ans 1/2, rue du Crêchet. — Marguerite Platel, 2 ans 9 mois, rue Mirabeau. — Emile Tinchon, 9 mois, rue du Boulevard. — Germanie Dejonckeere, 7 mois, rue de la Pannerie. — Hector Chrétien, 3 ans, fort Boulanger. — Julia Bogaert, 4 mois, rue de Maubeuge. — Edouard Duhem, 10 ans 10 mois, rue du Progrès.

FAITS DIVERS

Pigeons et abeilles. — M. R..., un agriculteur de Hamme, qui est conjointement amateur de pigeons, a parié que des abeilles, déposées par un beau temps à une distance d'une lieue de Hamme, et lâchées au même instant, avec des pigeons voyageurs déposés à la même place, seraient plus vite à leur rucher que les pigeons à leur colombier. 12 pigeons et 12 abeilles furent lâchés à Rhynern, village situé à cinq kilomètres de Hamme.

Pour bien reconnaître les abeilles, on les avait roulées dans de la farine. Tous les parieurs se tenaient devant le rucher d'où ils pouvaient surveiller en même temps le colombier. Le pari a été gagné par M. R... La première abeille arriva un quart de minute avant le premier pigeon ; trois autres abeilles arrivèrent avant le second pigeon, et le reste des deux troupes de voyageurs aériens rentra ensemble quelques instants après.

Une machine infernale. — La machine a tué le travail, dit-on. En voici une qui a la prétention de faire plus de travail encore en détruisant à coup sûr les travailleurs.

Un habitant de Nice, M. Vaissières a soumis à l'appréciation du ministère de la guerre une sorte de mitrailleuse qu'il a imaginée et qui doit faucher en dix minutes un minimum de 3,000 hommes. Brrr !...

L'hiver en Russie. — Voici la saison des grand froids arrivée. Les brazeros sont déjà éclairés dans les rues et les cochers de fiacre, qui connaissent bien leur emplacement, s'empressent d'y parvenir pour y prendre un peu de chaleur entre deux courses. Les administrations de voies ferrées reçoivent tous les jours des nouvelles annonçant la détérioration des marchandises laissées en gare.

Ce sont surtout les transports de vin qui souffrent. Le froid fait éclater les barriques. La circulation des trains dans cette saison est beaucoup plus lente que dans la saison d'été. Une locomotive qui peut traîner ordinairement cinquante wagons ne saurait faire mouvoir actuellement plus de vingt wagons.

Le trafic des cadavres. — On mande de Baltimore que des mandats d'arrêt ont été lancés contre M. Wiley, le doyen de la Faculté de médecine, et plusieurs professeurs ; ils sont accusés de se livrer au trafic illégal des cadavres des personnes qui meurent dans l'hôpital attaché à l'école de médecine.

Ainsi, le corps du pauvre pêcheur nommé François Shea, mort récemment à l'hôpital, a disparu sans qu'il ait été possible de le retrouver.

Les poursuites intentées contre le doyen et les professeurs de l'école de médecine ont causé une grande sensation à Baltimore, car depuis longtemps la faculté est soupçonnée de se livrer à un véritable commerce de cadavres, non seulement pour les besoins de l'école, mais aussi pour les médecins qui désirent se livrer à des études anatomiques ou même simplement se procurer des squelettes.

On n'a certainement pas oublié qu'en 1886, le concierge même de l'école, un nègre nommé Andersons Perry, assassina une femme blanche uniquement afin de vendre le cadavre à la Faculté pour une somme de douze dollars.

Nous trouvons dans le *Siècle* une curieuse statistique. Un savant anglais a fait dans ses moments perdus — il faut supposer que c'est dans ses moments perdus, — le calcul suivant :

Chaque pied de chardon porte en moyenne 80 têtes, dont chacune renferme 300 semences. Il s'ensuit que la première cueillette d'un simple pied de chardon produit 24.000 nouveaux chardons ; la seconde année, 576.000.000 ; la troisième, 13 824.000.000.000 ; la quatrième, 31.776.000.000.000.000 ; la cinquième année, 7.962.624.000.000.000 000.000.

C'est-à-dire que dans l'espace de cinq ans, il sort des flancs d'un seul chardon assez de chardons pour recouvrir non seulement la surface de la terre, mais encore celles de toutes les planètes qui tournent autour de notre soleil.

Quel paradis terrestre pour les ânes !

Le savant en question nous fait part de ses angoisses : si un seul chardon peut produire en si peu de temps un si grand nombre de petits, que dire des chardons réunis des cinq parties du monde ?

Selon lui, dans moins d'un siècle, les chardons couvriront nos rues, escaladeront nos maisons, envahiront nos chambres à coucher.

Un héritier en police correctionnelle. — Un grand viticulteur du Médoc avait laissé à un de ses arrière-neveux nommé Jules Leroux, né à Bordeaux, en 1847, une fortune de 500.000 francs environ, et avait chargé un notaire du quartier Vivienne, à Paris, de faire rechercher cet héritier qui devait se trouver à Paris, depuis 1871.

Ces recherches duraient depuis deux ans. Un nombre incalculable de Jules Leroux, avaient été découverts, mais aucun d'entre eux n'était l'héritier.

Des annonces avaient été faites dans les journaux et le vrai Jules Leroux ne se présentait toujours pas.

Or, hier, un des clercs de notaire chargé des recherches, cité comme témoin dans une affaire de police correctionnelle, attendait dans la salle que fût appelée la cause pour laquelle il était convoqué, quand il entendit prononcer le nom de Jules Leroux. C'était un vagabond qu'on interrogeait au sujet d'un vol commis à l'étalage d'un boutiquier.

Le clerc se rendit au greffe, prit des renseignements et acquit la certitude que l'individu tant cherché était bien celui que le tribunal venait de condamner à deux mois de prison.

Jules Leroux, à sa sortie de prison, sera mis en possession de sa fortune.

Une singulière découverte. — On vient de faire une singulière découverte au château de Holyrood, en Angleterre.

En réparant la chambre qui fut habitée par Marie Stuart, on a trouvé, dans un mur, le squelette d'un enfant nouveau-né, enveloppé dans des langes marquées d'un J.

Or, on sait que c'est dans cette chambre que Marie Stuart mit au monde Jacques Ier, et on sait que l'enfant fut enlevé à sa mère aussitôt après l'accouchement.

Les chercheurs de mystères se demandent par conséquent si l'on n'a pas changé l'enfant de Marie Stuart.

En tous cas, l'administration des châteaux royaux, à laquelle on a fait part de cette découverte, a ordonné qu'on laissât le squelette à l'endroit où on l'a trouvé.

Les Français au Canada. — *Une mère de 30 enfants.* On sait que la propagation prodigieuse de la race française au Canada est due, non à l'immigration française qui est presque nulle, mais à la fécondité des familles canadiennes-françaises, où le nombre des enfants est souvent de quinze ou vingt : la constante visée de la population est de submerger par le nombre, la race anglaise. Il est de tradition que le curé du village se charge du vingt-sixième enfant.

Ce nombre est largement dépassé par une mère canadienne-française, Mme Onésime Dufort, qui, mariée depuis vingt-et-un ans, vient, nous écrit-on, de donner naissance à son trentième enfant. C'est la femme d'un cultivateur de St-Henri-de-Mascouche, dans la province de Québec.

Ne cherchez pas ailleurs ! — Ne dépensez pas votre argent inutilement, et croyez les milliers de personnes qui ont hautement affirmé et déclaré que les Pilules Suisses seules leur produisaient un effet bienfaisant. — La Maison-Dieu (Nièvre), le 7 août 1888. — Depuis quelques années, je souffrais d'un mal d'estomac, dont aucun remède n'avait pu me guérir. Une seule boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'en a débarrassé complètement. (Sig. lég.) A. RIGOUT. 18536d

CHOSES ET AUTRES

Un gendre à sa belle-mère, d'un ton gouailleur :

— Que me donnez-vous, cette année, belle-maman ? Une paire de rideaux ? un poêle américain ?... enfin, des étrennes « utiles » ?

La belle-mère, avec son plus gracieux sourire :

— Non, monsieur ; des étrennes agréables... je vais passer trois mois à Nice !

***

Un premier janvier, un poète et aussi un fantaisiste *di primo cartello*, Arvers, l'auteur du sonnet légendaire, avait écrit sur sa porte, à la craie :

« Et à vous, pareillement ! »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Pots-de-vin allemands
Fournisseurs militaires. — Arrestations

Berlin, 3 janvier. — Encore un procès scandaleux à l'horizon.

Un fournisseur de l'armée, très connu, M. Wollank, et l'un de ses employés, viennent d'être arrêtés.

Ils sont prévenus de corruption d'officiers de l'intendance militaire, auxquels ils ont distribué des pots-de-vin afin de se faire payer des sommes importantes pour des fournitures militaires non effectuées.

Wollank et ses complices avaient déja été arrêtés une fois, il y a environ trois ans ; mais, moyennant le versement d'une caution, ils avaient été mis en liberté provisoire. On croyait déjà que l'instruction qui se poursuivait contre eux aboutirait à une ordonnance de non-lieu, lorsque Wollank et son employé ont été de nouveau arrêtés et écroués à la prison de Moabit.

La folie dans la maison de Bavière. — La princesse Amélie de Bavière à l'Opéra.

Munich, 3 janvier. — La princesse Amélie de Bavière, belle-sœur du prince régent, a été prise, hier, d'une crise d'aliénation mentale, pendant qu'elle assistait, en compagnie de sa fille et de plusieurs dames de cour, à la représentation de l'Opéra.

Pendant la première partie de la représentation, la princesse avait causé très gaiement avec sa fille lorsque soudain elle fut prise d'une grande agitation et d'une crise violente pendant laquelle elle poussa des cris déchirants.

On a dû l'emporter et la représentation a été interrompue.

Les évictions en Irlande. — Une maison assiégée. — Défense désespérée de ses locataires. — Un sergent blessé. — Heureuse intervention d'un prêtre.

Londres, 3 janvier. — Une éviction très mouvementée a eu lieu sur la propriété Oliphert, dans le comté de Donegal.

La maison qu'il fallait faire vider avait été fortifiée d'une façon très ingénieuse, les fenêtres barricadées et des meurtrières percées dans les murs.

Les agents évictionnistes, protégés par une force de deux cents hommes, ont été accueillis par des volées de pierres.

Dix personnes s'étaient renfermées dans la maison avec une provision de fourches et d'ardoises.

Une foule énorme de paysans s'était assemblée tout autour de la maison et applaudissait à chaque volée d'ardoises que recevaient les agents.

Un sergent, en voulant monter sur le toit à l'aide d'une échelle, a été repoussé à coups de fourches et de pierres et blessé à la tête.

Le bailif, devant la résistance des assiégés, a fait appel aux prêtres présents pour faire cesser l'effusion du sang, mais ils ont refusé d'intervenir.

La troupe reçut alors l'ordre de tirer, mais un prêtre conjura les assiégés de cesser la lutte, et ils se rendirent enfin à son injonction.

BIBLIOGRAPHIE

Cours d'Arboriculture par M. E. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Beau volume orné de nombreuses figures, prix 3 fr. 50.

Ecrit dans un langage clair, précis, toujours facile à comprendre et à retenir, cet ouvrage est appelé à devenir le Traité populaire d'arboriculture et le guide des propriétaires dans la conduite des arbres de leur jardin. Avec lui, chacun peut, sans études préalables, tailler et soigner ses arbres tant les démonstrations de M. Griffon sont claires et mises à la portée de tous.

Ce qui ajoute encore à la valeur de cet ouvrage, c'est le choix, le nombre et la parfaite exécution des 100 gravures : pas un terme n'est défini sans que la chose qu'il désigne soit montrée.

Ce traité vient de paraître en deuxième édition ; on peut se le procurer à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX. — *Jeudi 3 Janvier.* — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 heures. — CARMEN, opéra comique en 4 actes, par MM. Meilhac et Halévy, musique de G. Bizet. — Au 2e acte, CHŒUR DANSÉ par Mlles Maille, Toby, Driver, Retoré. — Au 4e acte, BALLET ESPAGNOL, par Mlles Rossi, Maille, Toby, Driver, Retoré, Anna, Gabriella, Ory, Carmen.

Prix des places ordinaire.

THEATRE DE ROUBAIX. Direction de Mme veuve G. Deschamps. — *Jeudi 3 Janvier.* — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Deuxième représentation de : LE CŒUR ET LA MAIN, opéra-comique en 3 actes, par MM. Charles Nuitter et Beaumont, musique de M. Charles Lecocq. — PRÊTE-MOI TA FEMME, comédie en 2 actes par M. Desvallières.

Prix des places ordinaire.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois.*

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs 10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer et achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. — Tout versement ultérieur peut être effectué par le titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne ou par un tiers quelconque porteur de ce livret. La partie versante doit s'assurer avant de quitter le bureau, que la valeur des timbres-épargne appliqués sur le livret représente bien le montant intégral du dépôt et que ces timbres ont été frappés du timbre à date et revêtus de la signature de l'agent des postes.

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux

Bulletin hebdomadaire de l'Abattoir public de Roubaix du 23 au 31 déc. — Bœufs 49, vaches 72, taureaux 51, génisses ..., moutons 275, veaux 45, porcs 123, chevaux 19. — Produit en quantité de kilos de viande : Bœufs 15.700, vaches 16.307, taureaux 16.810, génisses ..., moutons 6.875, veaux 3.660, porcs 8.691, chevaux 5.956.

Cours des Halles de Roubaix du 3 janvier. — *Légumes :* oignons 8 à 11 fr. les 100 kil.; navets, 0.60 à .. le panier; épinards, ... le panier; poireaux, ... les 12 bottes; céleris, 0.10 à 0.50 la botte; carottes, 1.20 les 12 bottes; choux de Bruxelles, 0.75 le panier ; choux verts, 0.60 a 1.80 la douz. ; choux rouges, ... à . la pièce; haricots verts, ... à .... le k.; fèves, ... à .... le panier; pommes de terre, 11 50 à 16 fr. les 100 kil. ; choux raves, ... à .... la pièce ; salades, 0.60 à la douzaine ; andives, 0.60 à 2.40 la douzaine; id. romaines, .. pièce; radis, ... la botte ; cornichons, ... à .... le cent; tomates, ... le kil. par panier.

Fruits : poires, 0.10 à 0.20 le k. ; pommes, 0.15 à 0.30 le k.; nèfles, 0.60 à .... le k.; oranges, 4.50 à . le cent ; melons, ... à .... pièce; raisins, ... à .... le k.; noisettes, ... le panier.

Beurre et œufs : beurre, 3.00 à 3.40 le kil.; œufs frais, 3.75 à 4 20 le quart; œufs conservés, 2.20 à .... le quart.

Viandes : vaches, 1.00 à 2.40 le k.; porcs, 1.70 à 2.40 le k.; veau, 1.70 à 2.40 le k.; moutons, 1.50 à 2.50 le kil.

Volailles : oies, 7 à . fr.; poules, 2.25 à 5.50; poulets, 3.00 à 7.00 ; pigeons, 1.00 à 1.50 la paire; lapins, 1.80 à .... le k. ; canards, 3.00 à 4.50 la pièce; pintades, . à . fr. la pièce.

Gibiers : Perdrix, 2.50 à 4.50 la paire; lièvres, 5 à 10 fr. pièce; grives, ... à .... la paire; faisans, 7.00 à 8.00 la pièce; poules faisanes, ... à .... la pièce; lapins de garenne, 1.50 à 2.00 la pièce.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 janvier. — L'argent est un peu cher, ainsi qu'il arrive toujours à la fin de l'année. On a